



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Extrait du PV de la séance du 8 décembre 2025 Préavis n° 22-2025

Sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président,

le Conseil Communal de Hautemorges

- vu le préavis Municipal n° 22-2025 "Adhésion au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle",
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel que présenté,

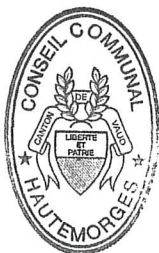
soit :

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, sous la forme d'une Association intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC),
2. d'autoriser la Municipalité à quitter le réseau AJEMA au 31 décembre 2026,
3. d'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, annexés à la présente,
4. de déléguer au Comité de direction du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Hautemorges

le lundi 8 décembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand



Le Secrétaire :
Laurent Mottet